

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 25 mars 2024

N° 012-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 1

Nombre de votants : 14

Votes

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

13 mars 2024,

affichée le 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, Mr LAQUEUE, Mr MAQUIN

Secrétaire de séance : Mme EMON

Le procès-verbal du 13 février 2024 est approuvé.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et sur avis favorable de la commission des finances réunie le 13 février 2024,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2024 le résultat comme suit :

Compte 1068 : 282 229.85 €

Compte R002 : 448 897.57 €

Compte D001 : 222 138.85 €

La secrétaire de séance,



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 27 mars 2024
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 27 mars 2024
de la publication le 27 mars 2024
Mise en ligne sur le site internet le 27 mars 2024